

## Dernières nouvelles de Lisandru Plasenzotti

J'ai rendu visite hier 6 janvier 2012 à Lisandru dans la chambre qu'il occupe à "l'hôpital prison", une réalisation récente bâtie sur pilotis, le "pavillon corail", où l'on accède par un tunnel reliant celui-ci à l'immense bâtiment de l'Hôpital-Nord de Marseille. Je suis resté plus d'une heure avec lui. Il reste très faible mais il a abordé la remontée de la pente le sortant d'une zone de graves périls. Il pourra reprendre sans doute une alimentation normale d'ici 3 semaines environ. Il remercie chaleureusement la L.D.H. d'avoir largement contribué à le faire hospitaliser le 3.01.12, alors que le magistrat instructeur Claude Choquet et l'administration pénitentiaire attendaient pour cela qu'il perde connaissance, c'est à dire qu'il soit dans le coma. Règle semble-t-il courante en pareil cas !

Lors de la 1ère visite dès le 4 au matin aux côtés de son père, alors que sa détermination était intacte, j'ai participé à le convaincre d'arrêter sa grève de la faim et de se laisser perfuser en lui promettant que nous continuerions à nous battre pour que les droits fondamentaux d'un présumé innocent soient respectés. **Droits de la Personne et droits de la Défense régulièrement foulés aux pieds par une juridiction spéciale, la J.I.R.S. (Juridiction Inter - Régionale Spéciale), juridiction d'exception introduite par Perben 2, dénoncée par la L.D.H.** Sans parler de la manière encore plus spéciale avec laquelle magistrats et policiers appliquent ces dispositions à la Corse. Ex : les avocates de Lisandru n'ont toujours pas eu accès ni même vu en photo depuis des mois, le fameux sachet en plastique (trouvé dans un autre sachet en plastique !) où il aurait été trouvé une trace d'ADN de Lisandru, ADN qu'il a toujours refusé de donner, par principe d'un refus de fichage systématique.

**Mardi 10 janvier Lisandru sera conduit , perfusé et en ambulance, au Palais de Justice de Marseille, sur convocation du magistrat instructeur C. Choquet .** Il attend ce moment avec impatience car jusqu'à ce jour celui-ci ne lui aura posé aucune question précise, refusant même comme la L.D.H. l'avait souhaité d'accélérer les auditions entre Noël et Jour de l'An compte tenu de l'affaiblissement continu de Lisandru à la prison des Baumettes. On peut s'interroger dès lors si, comme pour la garde à vue, la prison préventive n'est pas utilisée aussi comme une violence de coercition, certains diront de torture morale. **La L.D.H. ne pourra jamais accepter ce postulat totalement et frontalement à l'opposé des principes et valeurs qu'elle défend depuis plus d'un siècle.**

*Jean-Claude Aparicio – LDH 13 - Samedi 7 janvier 2012.*